

## Séance du mardi 13 mars 2018

**Date de convocation :** 08 mars 2018

- Approbation comptes de gestion et comptes administratifs - année 2017 :
  - transport scolaire - eau - assainissement - commune
- Affectation résultats
- Installation d'un point d'apport volontaire enterré
- SMABS : désignation délégués au sein du conseil municipal
- Fêtes et cérémonies (14 juillet - feu d'artifice - colls Noël)
- Informations et questions diverses

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre JULIEN, Maire.

**Présents :** MM. JULIEN - ROUAULT - Mme LHUILIER - M. POMA - Mme SAINSON - MM. MORCET - DANGER Mme LOUPIAS - MM. DENIZEAU - BRIANDET - CHESNEAU - Mmes DUPUY - BOISSIER - BACHELIER - M. BOURSIN - Mme BOIS

**Absents excusés ayant donné procuration :** M. BENOIT (ROUAULT) - Mme AVY (SAINSON)

**Absente excusée :** Mme LATREILLE

Madame LOUPIAS a été nommée secrétaire

---

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSÉS PAR MADAME AUCLAIR TRANSPORT SCOLAIRE - EAU - ASSAINISSEMENT - COMMUNE**

Le conseil municipal,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les dépenses et les recettes sont justifiées

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
  - déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part
  - demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés d'exiger : néant.

#### **Approbation :**

- transport scolaire (18 P)
- eau (18 P)
- assainissement (18 P)
- commune (17 P - 1 C)

---

### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS - EXERCICE 2017**

#### **Commune - eau - assainissement - transport scolaire**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Katia SAINSON délibérant sur le compte administratif de l'année 2016 dressé par Monsieur Pierre JULIEN, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2016, tel qu'ils sont présentés :

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	<i>Excédent (€)</i>	<i>Déficit (€)</i>	<i>Excédent (€)</i>	<i>Déficit (€)</i>
Commune 16 P - 1 C	545 741,98			350 315,95
Eau 17 P	315 872,53		50 648,72	
Assainissement 17 P	94 292,70			34 208,96
Transport scolaire 17 P	4 649,74		102 136,28	

**TRANSPORT SCOLAIRE**  
**Affectation du résultat de l'exercice 2017**

- Le conseil municipal,  
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017  
- considérant les éléments suivants

Montants en euros

<b>Pour mémoire</b>	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	3 951,47
- résultat d'investissement antérieur reporté	87 375,52
<b>Solde d'exécution de la section investissement – exercice 2017</b>	
- résultat de l'exercice	14 760,16
- résultat antérieur	87 375,52
- solde d'exécution cumulé	102 136,28
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2017</b>	
- dépenses	0,00
- recettes	0,00
- solde des restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
- rappel du solde d'exécution cumulé	102 136,28
- rappel du solde des restes à réaliser	00,00
- excédent de financement de l'investissement	102 136,28
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
- résultat de l'exercice	698,27
- résultat antérieur	3 951,47
- résultat cumulé	4 649,74
- décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1° - couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0,00
2° - affectation complémentaire en réserve	0,00
3° - restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	4 649,74

**BUDGET DES EAUX**  
**Affectation du résultat de l'exercice 2017**

- Le conseil municipal,  
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017  
- considérant les éléments suivants

Montants en euros

<b>Pour mémoire</b>	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	289 069,54
- résultat d'investissement antérieur reporté	70 243,11
<b>Solde d'exécution de la section investissement - exercice 2017</b>	
- résultat de l'exercice (déficit)	- 19 594,39
- résultat antérieur	70 243,11
- solde d'exécution cumulé (excédent)	50 648,52
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2017</b>	
- dépenses	5 500,00
- recettes	3 192,89
- solde des restes à réaliser	- 2 307,11
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
- rappel du solde d'exécution cumulé	50 648,52
- rappel du solde des restes à réaliser	- 2 307,11
- excédent de financement de l'investissement	48 341,41
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
- résultat de l'exercice	26 802,99
- résultat antérieur	289 069,54
- résultat cumulé	315 872,53
- décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1° - couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0,00
2° - affectation complémentaire en réserve	
3° - restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	315 872,53

**BUDGET ASSAINISSEMENT**  
**Affectation du résultat de l'exercice 2017**

- Le conseil municipal,  
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017  
- considérant les éléments suivants

Montants en euros

<b>Pour mémoire</b>	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	23 965,44
- résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	18 602,07
<b>Solde d'exécution de la section investissement – exercice 2017</b>	
- résultat de l'exercice (déficit)	- 15 606,89
- résultat antérieur	- 18 602,07
- solde d'exécution cumulé	- 34 208,96
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2017</b>	
- dépenses	0,00
- recettes	0,00
- solde des restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
- rappel du solde d'exécution cumulé (déficit)	- 34 208,96
- rappel du solde des restes à réaliser	0,00
- besoin de financement de l'investissement	34 208,96
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
- résultat de l'exercice	70 327,26
- résultat antérieur	23 965,44
- résultat cumulé	94 292,70
- décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1° - couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	34 208,96
2° - affectation complémentaire en réserve	0,00
3° - restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	60 083,74

**COMMUNE**  
**Affectation du résultat de l'exercice 2017**

- Le conseil municipal, (17 pour - 1 contre)  
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017  
- considérant les éléments suivants

Montants en euros

<b>Pour mémoire</b>	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	352 722,97
- résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	- 227 826,57
<b>Solde d'exécution de la section investissement - exercice 2017</b>	
- résultat de l'exercice (déficit)	- 122 489,38
- résultat antérieur (déficit)	- 227 826,57
- solde d'exécution cumulé	- 350 315,95
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2017</b>	
- dépenses	12 800,00
- recettes	36 840,00
- solde des restes à réaliser	24 040,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
- rappel du solde d'exécution cumulé	- 350 315,95
- rappel du solde des restes à réaliser	24 040,00
- besoin de financement de l'investissement	326 275,95
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
- résultat de l'exercice	193 019,01
- résultat antérieur	352 722,97
- résultat cumulé	545 741,98
décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1° - couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	326 275,95
2° - affectation complémentaire en réserve	0,00
3° - restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	219 466,03

**SMIEEOM Val de Cher**  
**Installation d'un point d'apport volontaire enterré**

Monsieur le Maire informe les membres présents du projet d'installation d'un point d'apport volontaire enterré à proximité du cimetière, rue de la Tunisie.

Il donne lecture d'un courrier par lequel le président du SMIEEOM Val de Cher propose à la commune de confier au syndicat la maîtrise des travaux de génie civil.

Le conseil municipal, après exposé du projet et en avoir délibéré,

- approuve le projet d'installation d'un point d'apport volontaire enterré à proximité du cimetière, rue de la Tunisie.
  - décide de confier au SMIEEOM Val de Cher la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil
  - autorise Monsieur Le Maire à :
    - accepter les termes de la convention qui sera établie entre la commune de Châtillon-sur-Cher et le SMIEEOM Val de Cher, pour l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage, pour l'opération de pose de colonnes d'apport volontaire enterrées, destinées à la collecte des déchets recyclables.
    - s'engager à verser au SMIEEOM une subvention qui servira à couvrir les coûts de génie civil et déviation de réseaux.
    - signer ladite convention ainsi que toutes pièces relative à ce projet
- Le montant de la dépense sera inscrit au budget - année 2018

---

**SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRÉ**  
**Désignation des délégués**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par arrêté préfectoral n° 41-2017-12-29-019, la Communauté de Communes Val de Cher Controis est substituée à la commune pour l'exercice de la compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de La Sauldre (SMABS).

Chaque commune adhérente reste membre à titre individuel pour les compétences hors GeMAPI et doit procéder à l'élection de ses représentants (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant) au sein du conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- désigne comme suit les délégués :

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Adresse</b>
<b>Délégué titulaire</b> : MORCET Philippe	12 rue des Bertousieux 41130 CHÂTILLON-SUR-CHER
<b>Délégué suppléant</b> : BRIANDET Ludovic	26 rue de la Haie Jallet 41130 CHÂTILLON-SUR-CHER

---

**BANQUET DU 14 JUILLET - COLIS DE NOËL**

Monsieur Gilles ROUAULT, adjoint au Maire, donne lecture aux membres présents du compte rendu de la réunion de la commission des fêtes et cérémonies réunie le 27 février 2018 qui a étudié les devis pour le banquet du 14 juillet, défini les modalités d'invitation au banquet du 14 juillet ainsi que les critères d'attribution du colis de Noël.

Sur proposition de la commission des fêtes et cérémonies,

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- décide de modifier les modalités d'invitation gratuite au banquet du 14 juillet et d'attribution des colis de Noël à compter de l'année 2018 , à savoir :
  - seules les personnes nées jusqu'au 31 décembre 1951 et domiciliées dans la commune sont invitées gratuitement au banquet du 14 juillet. Les personnes répondant aux critères énoncés ci-dessus ne souhaitant ou ne pouvant pas participer au banquet recevront un colis de Noël en fin d'année. Cette décision s'appliquera également les années suivantes.
  - accepte la participation au repas des personnes ne remplissant pas les critères énoncés ci-dessus moyennant la somme de 28 € et 14 € pour les enfants de moins de 12 ans.
  - retient, pour l'année 2018, la proposition de menu établi par le charcutier-traiteur AVEZARD 1 rue Julien Nadeau 41700 Contres (montant : 28 €)

---

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- 1 - feu d'artifice : proposition de deux devis établis par PYRO-FÊTES (5 000 €) et PYRO-EMOTIONS (5 000 €) : choix à définir en fonction de différents critères
  - 2 - validation par la préfecture du dossier d'installation de vidéoprotection
  - 3 - réunion de la gendarmerie : mardi 20 mars 2018, 18 H 30 au foyer rural
  - 4 - samedi 14 avril 2018 : journée opération nature propre samedi 14 avril 2018, de 07 H 30 à 12 H 00
- La séance est levée à 19 H 30